

Paraphe : \_\_\_\_\_

---

Conseil communautaire  
Séance du 11 avril 2024

---

Délibération

---

N° 2024\_04\_13

---

**Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM), subvention à la Maitrise de Seine-Maritime**

---

Les classes à horaires aménagés sont prévues par arrêté ministériel du 31 juillet 2002. Trois types de classes à horaires aménagés existent : musique, danse, théâtre. Ces classes sont des dispositifs spécifiques construits en partenariat avec des institutions culturelles (conservatoire, association) et prennent appui sur une équipe motivée et volontaire constituée autour d'un projet pédagogique global. Ces dispositifs sont intégrés au projet d'école ou au projet d'établissement. L'ouverture d'une classe à horaire aménagé s'effectue dans le cadre de la carte scolaire.

Sur notre territoire, une Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) a initialement été créée par la Maitrise de Seine-Maritime et le collège Albert CAMUS. La Maîtrise de Seine-Maritime est une structure de formation et de diffusion de chant choral en résidence au Collège Albert Camus et au Lycée Raymond Queneau d'Yvetot. Crée en 1991 à l'instigation de l'Education nationale, la Maîtrise a ensuite été reliée à la Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) du Collège Albert Camus en 2005.

La CHAM offre à des élèves motivés par les activités musicales (instrumentales ou vocales) la possibilité de recevoir en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. Cette formation spécifique vise à développer des capacités musicales affirmées dont les prolongements attendus sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle, conformément au schéma d'orientation pédagogique publié par le ministère de la Culture.

La CHAM compte aujourd'hui 80 élèves.

En 2015, et conformément à la réglementation, la CHAM a vu son fonctionnement évoluer en entamant un partenariat avec notre conservatoire de musique. Une convention a ainsi été signée avec Yvetot Normandie, le collège Albert Camus, le lycée Raymond Queneau et la Maitrise de Seine-Maritime pour le fonctionnement de la CHAM. Le montage financier était le suivant :

- Jusqu'en 2019, Yvetot Normandie versait une subvention de fonctionnement à la Maitrise (13 000 €) et mettait à disposition deux professeurs de formation musicale et de piano du Conservatoire.

Paraphe : \_\_\_\_\_

Envoyé en préfecture le 18/04/2024  
Reçu en préfecture le 18/04/2024  
Publié le  
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024\_04\_13-DE



- Cette mise à disposition a été remplacée en 2020 par une subvention correspondant à la valorisation du temps de travail de ces professeurs afin que la Maîtrise recrute elle-même le personnel nécessaire, en plus de la subvention annuelle de fonctionnement. La subvention était alors de 20 000 €.
- En 2022, la subvention de fonctionnement versée par Yvetot Normandie à la Maîtrise de Seine-Maritime était de 20 500 €.

La convention, telle que proposée en annexe, prévoit notamment les objectifs suivants :

- Organisation, par la Maitrise de Seine-Maritime, d'au-moins dix concerts par an sur le territoire d'Yvetot Normandie ;
- Réalisation, en partenariat avec Yvetot Normandie, de supports de communication visant à valoriser la CHAM ;
- Participation des élèves de la CHAM à des évènements citoyens (célébrations républicaines) ;
- Augmentation du nombre d'élèves fréquentant conjointement la Maitrise de Seine-Maritime et le conservatoire de musique ;
- Réalisation d'un projet de partenariat entre le conservatoire de musique et la CHAM.

Au-delà du travail réalisé pour la CHAM, la Maitrise de Seine-Maritime joue un rôle majeur dans l'Éducation Artistique et Culturelle sur le territoire. La Maitrise de Seine-Maritime réalise 42 h d'intervention scolaire en primaire par mois. 10 écoles sont concernées pour 31 classes, soit plus de 500 écoliers concernés. Enfin, 24 lycéens du lycée Raymond Queneau participent à la chorale animée par la Maitrise.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023, la Maitrise s'est produite à 13 reprises sur le territoire :

- 7 concerts par la CHAM
- 3 concerts par le chœur PRESTO
- 1 concert par la chorale inclusive
- 2 concerts des chœurs réunis

D'ici le 30 juin, 5 autres concerts sont prévus.

Pour 2023-2024, la Maitrise de Seine-Maritime a sollicité une subvention de 20 500 €.

Le Quorum constaté,  
Le Conseil communautaire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 2 avril 2024,  
Ayant entendu l'exposé de M. Dominique MACE,  
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

**Décide :**

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité  
(Pour : 43 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Paraphe : \_\_\_\_\_

1. – D'attribuer une subvention de 20 500 € à la Maitrise de Seine-Maritime.
2. – D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention telle que présentée en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
M. Jacques CAHARD

Le Président  
M. Gérard CHARASSIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "telerecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Conseil communautaire  
Séance du 11 avril 2024

Sur convocation adressée le 29 mars 2024,

**Étaient présents (33) :**

Mme Stéphanie ETIENNE,  
M. Dominique MACE,  
Mme Martine LEBORGNE,  
Mme Catherine MAILLOT,  
M. Eric CARPENTIER  
*Arrivé à 18h55, avant le vote de la question n° 1,*  
M. Éric RENÉE,  
M. Daniel DELAFENETRE,  
M. Claude BELLIN,  
M. Vincent LEMETTAIS,  
M. Gérard LEGAY,  
M. Alain LOPEZ,  
M. Pascal LEBORGNE,  
Mme Odile DECHAMPS,  
M. Michaël DODELIN,  
Mme Catherine DUCHESNE,  
M. Sylvain GARAND,  
Mme Chantal BIENFAIT,  
M. Gilles COTTEY,  
Mme Josiane GILLE,

M. Jacques CAHARD,  
Mme Natacha BLY  
*Arrivée à 19h07, avant le vote de la question n° 1,*  
M. Francis ALABERT  
Mme Virginie BLANDIN,  
M. Gérard CHARASSIER  
*Absence pendant les délibérations n° 19, 20 et 21,*  
Mme Françoise DENIAU,  
Mme Herléane SOULIER,  
Mme Lorena TUNA,  
M. Florian LEMAIRE,  
Mme Françoise BLONDEL,  
Mme Marie-Claude HERANVAL,  
Mme Denise HEUDRON,  
M. Thierry SOUDAIS  
*Absence à partir de 21h01, après le vote de la délibération n° 11,*  
M. Michel DUSSAUX  
*Absence à partir de 21h41, après le vote de la délibération n° 19,*

Paraphe : \_\_\_\_\_

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 076-247600620-20240411-DEL2024\_04\_13-DE



#### Étaient représentés (11) :

M. Didier TERRIER

*Représenté par Mme Stéphanie ETIENNE,*

M. Louis EUDIER

*Représenté par M. Gérard CHARASSIER, excepté pour la délibération n° 19,*

M. Jean-Louis LUC

*Représenté par M. Eric CARPENTIER,*

Mme Régine HAUZAY

*Représentée par M. Gérard LEGAY,*

M. Mario DEMAZIERES

*Représenté par Mme Odile DECHAMPS,*

M. Jean-Marc DOUCET

*Représenté par Mme Chantal BIENFAIT,*

M. Alain BREYSACHER

*Représenté par Mme Herléane SOULIER,*

M. Arnaud MOUILLARD

*Représenté par Mme Lorena TUNA,*

M. Jean-François LE PERF

*Représenté par Mme Virginie BLANDIN,*

Mme Dominique TALADUN

*Représentée par M. Thierry SOUDAIS,*

M. Christophe ADE

*Représenté par Mme Françoise BLONDEL,*

#### Étaient absents (2) :

Mme Céline DAMBRY,

M. Laurent BENARD

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Jacques CAHARD